

RENCONTRES MASCAREIGNES DE L'EXPERTISE

3 au 9 avril 2016

Cour d'appel de St Denis
7 avril 2016

.....

Rappels procéduraux au civil
LE CONTRADICTOIRE

.....

Dr Danièle MONESTIER CARLUS
Présidente de la Compagnie nationale des
experts médecins de justice



Danièle MONESTIER-CARLUS
CNEMJ

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- Art 1 CPC

« Seules les parties introduisent l'instance, hors les cas où la loi en dispose autrement. Elles ont la liberté d'y mettre fin avant qu'elle ne s'éteigne par l'effet du jugement ou en vertu de la loi »

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Quand l'avis du technicien éclaire
le juge

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Code de procédure civile, articles 1^{er} à 24(Titre 7, Livre 1 du CPC)
= principes directeurs du procès

L'expertise civile
= mesure d'instruction consacrée à
l'administration de la preuve

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Principes directeurs :

La « chose » des parties

Le contrôle du juge

La preuve incombe au demandeur

Le principe de la contradiction

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Le principe de la contradiction

- = solution du litige et sortie du procès
- = jugement accepté

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- **Le principe de la contradiction dans le CPC**
- Art. 14 « *Nulle partie ne peut être jugée sans avoir été entendue ou appelée* »
- Art. 15 « *Les parties doivent se faire connaître mutuellement en temps utile les moyens de fait sur lesquels elles fondent leurs prétentions, les éléments de preuve qu'elles produisent et les moyens de droit qu'elles invoquent, afin que chacune soit à même d'organiser sa défense.* »

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Art . 16 (Décret N° 81-500 du 12 mai 1981)

« Le juge doit, en toutes circonstances, faire observer et observer lui-même le principe de la contradiction. »

Rencontres mascareignes de l'expertise Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016 LE CONTRADICTOIRE

**Le principe de la contradiction a été élevé
au rang des garanties du procès équitable
par la Cour européenne des droits de
l'homme.**



Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Déclaration de Tony Moussa conseiller Cour
de cassation

Droit de l'expertise - Dalloz - 2009-
2010

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

La contradiction en expertise judiciaire:

- Formalisme des échanges
- Convocation
- Communication des pièces (*R Ménès*)
- Réunions d'expertise
- Pré-rapport et réponses aux dires (*F Tissot-Guerraz*)
- Note d'honoraires
- Intérêts civils après jugement de l'action publique
- Non respect du principe de la contradiction

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Le formalisme des échanges



Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- Formalisme des échanges
- La communication classique
- Oralité
- Ecriture
- Support numérique

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- Le formalisme des échanges
- Communication par voie électronique:
- Art. 748-1 – « *Les envois, remises et notifications des actes de procédure, des pièces, avis, avertissements ou convocations, des rapports, des procès-verbaux ainsi que des copies et expéditions revêtues de la formule exécutoire des décisions juridictionnelles peuvent être effectués par voie électronique... »*

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- **Communication par voie électronique**
- Art. 748-2 – « *Le destinataire des envois, remises et notifications mentionnés à l'article 748-1 doit consentir expressément à l'utilisation de la voie électronique, à moins que des dispositions spéciales n'imposent l'usage de ce mode de communication* ».

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- **Communication par voie électronique**
- Art. 748-3 – « *Les envois, remises et notifications mentionnés à l'article 748-1 font l'objet d'un avis électronique de réception adressé par le destinataire, qui indique la date et, le cas échéant, l'heure de celle-ci. Cet avis tient lieu de visa, cachet et signature ou autre mention de réception qui sont apposés sur l'acte ou sa copie lorsque ces formalités sont prévues par le présent code.*
- « *En cas de transmission par voie électronique, il n'est pas fait application des dispositions du présent code prévoyant la transmission en plusieurs exemplaires et la restitution matérielle des actes, et pièces remis ou notifiés* »

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- **Communication par voie électronique**
- Art 748-4 – « *Lorsqu'un document a été établi en original sur support papier, le juge peut en exiger la production* ».
- Art. 748-5 – « *L'usage de la communication par voie électronique ne fait pas obstacle au droit de la partie intéressée de demander la délivrance, sur support papier, de l'expédition de la décision juridictionnelle revêtue de la formule exécutoire* ».

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

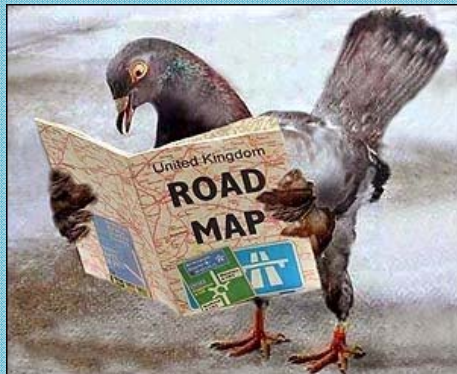
LE CONTRADICTOIRE

- **Communication par voie électronique**
- Art 748-6 – « *Les procédés techniques utilisés doivent garantir, dans des conditions fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, la fiabilité de l'identification des parties à la communication électronique, l'intégrité des documents adressés, la sécurité et la confidentialité des échanges, la conservation des transmissions opérées et permettre d'établir de manière certaine la date d'envoi et celle de la réception par le destinataire* ».

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Communication électronique

- Carte d'expert
- Opalexe



Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- **Les opérations d'expertise**



Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- **La Convocation**
- La mesure d'instruction doit se dérouler en présence des parties ou de leurs représentants = toutes les parties doivent être convoquées.
- Une partie dûment convoquée qui ne se présente pas aux opérations d'expertise, ne peut invoquer le non respect du contradictoire

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- **La communication des pièces**
- Les **pièces** sont le premier élément de preuve et doivent être impérativement communiquées, devant le juge et devant l'expert, dans le respect du principe de la contradiction.

(Sous titre Premier du CPC, articles 132 à 142)

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- La communication des pièces
- L'expert veille à ce que les pièces soient portées à la connaissance de toutes les parties.
- Le défaut de communication des pièces est cause de **nullité** de l'expertise.

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- **La communication des pièces**
- « *Chaque partie doit avoir la possibilité de faire connaître les éléments qui sont nécessaires au succès de ses prétentions, mais aussi de prendre connaissance et de discuter toute pièce ou observation présentée au juge en vue d'influencer sa décision* ». (Arrêt Mantovanelli du 18 mars 1998 de la CEDH).
- *R Ménès (suite)*

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Assistance et représentation

Les parties doivent être présentes

- **Droit** de se faire **assister** lors des opérations d'expertise(CPC, art 161).

- **Obligation** de se faire **représenter** par un avocat inscrit au barreau de la juridiction

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- **Examens et constat hors la présence des parties**
- Prise de sang, mesures de locaux, sondage sur un terrain, vérification d'écriture, auditions de tiers.

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Solitude nécessaire de l'expert :

- mesurage du bruit
- examen médical

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- **Le sapiteur**
- L'article 278 du CPC permet à l'expert de prendre l'initiative de recueillir l'avis d'un technicien dans une spécialité distincte de la sienne
- **L'avis du sapiteur doit être communiqué aux parties**

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

- Le recueil d'informations auprès d'un tiers
- L'article 242 du CPC confère à l'expert (le technicien) le pouvoir de recueillir auprès de quiconque, toutes les informations orales ou écrites qui lui apparaîtraient nécessaires.
- Choix des personnes entendues à la discrétion de l'expert.
- Article 160, l'expert est tenu de communiquer aux parties les informations qu'il recueille auprès d'un tiers afin qu'elles puissent en débattre devant lui.

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- **Le pré-rapport et les réponses aux dires**
(F Tissot Guerraz)

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

La note d'honoraires

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

Les obligations de l'expert

- Art 282 « *Le dépôt par l'expert de son rapport est accompagné de sa demande de rémunération, dont il adresse un exemplaire aux parties par tout moyen permettant d'en établir la réception. S'il y a lieu, celles-ci adressent à l'expert et à la juridiction ou, le cas échéant, au juge chargé de contrôler les mesures d'instruction, leurs observations écrites sur cette demande dans un délai de quinze jours à compter de sa réception. »*

Rencontres mascareignes de l'expertise

Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016

LE CONTRADICTOIRE

Les obligations du juge

- Art 284 « Lorsque le juge envisage de fixer la rémunération de l'expert à un montant inférieur au montant demandé, il doit au préalable inviter l'expert à formuler ses observations. »

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

- **L'expertise sur intérêts civils après jugement de l'action publique**
- 2nd alinéa art. 10 du CPP:
- Les mesures d'instruction ordonnées par le juge pénal sur les seuls intérêts civils obéissent aux règles de la procédure civile.

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Le non respect du principe de la contradiction

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

= Nullité de l'expertise

Rencontres mascareignes de l'expertise
Cour d'appel de St Denis 7 avril 2016
LE CONTRADICTOIRE

Les sanctions de l'expert :

- Remplacement (Art 235 CPC)
- Réduction de rémunération
- Sanctions disciplinaires
- Annulation du rapport d'expertise
- Mise en cause de la responsabilité du technicien

Merci de votre attention

